

Mis en ligne le 05/12/2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2022-305

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale
Objet : Réglementation de la circulation et stationnement avenue du Général De GAULLE,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 du CGCT,
Vu l'article L511 et suivants du code de la sécurité intérieure,

Considérant la demande formulée par la Médiathèque dans le cadre de la manifestation organisée à l'occasion des fêtes de Noël aux halles, le vendredi 16 décembre 2022,
Considérant que les mesures d'aménagement du stationnement doivent être prises afin de faciliter l'organisation de la manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit le vendredi 16 décembre 2022 de 14 heures à 21 heures dans l'avenue du Général De GAULLE et réservé aux véhicules de l'organisation.

ARTICLE 2 : La circulation sera rétablie dès la fin de la manifestation.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 02 décembre 2022

Le Maire,

Grégory DELFOUR

